



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

secteurs sauvegardés

Question écrite n° 119321

Texte de la question

M. Michel Bouvard appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le décret d'application prévu par l'article 28 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, qui a substitué aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Plus d'un an après le vote de la loi, le décret n'est toujours pas paru, et s'il existe un projet en circulation aucune échéance ferme ne semble prévue pour l'examen en Conseil d'État et la signature ou la publication du texte. L'absence de ce décret bloque tous les projets de classement en cours. Il souhaite donc connaître d'une part les raisons les raisons d'un tel retard et le délai dans lequel les communes intéressées pourront disposer du décret.

Texte de la réponse

Le dispositif des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) a été remplacé par celui des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), depuis la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Le décret d'application de la loi, qui détermine notamment le cadre de fonctionnement de la commission locale de l'AVAP, a été publié le 21 décembre 2011. Hormis le cas des documents ayant fait l'objet d'une enquête publique avant la promulgation de la loi, les procédures engagées doivent être instruites sur la base des nouvelles dispositions de l'article L. 642-3 précité et du décret d'application.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119321

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10460

Réponse publiée le : 7 février 2012, page 1087